

VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

PROCÈS-VERBAL des délibérations de la séance régulière du Conseil de Ville de Lac-Saint-Joseph, tenue à huis clos en date du 19 octobre 2020 à 19h30, à la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, 360, chemin Thomas-Maher, Lac-Saint-Joseph.

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel 2020-2024 du 15 mars 2020 signé par la ministre Danielle McCann autorisant la tenue à huis clos des séances du conseil et que les membres du conseil prennent part, délibèrent et votent par tout moyen de communication.

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Michel Croteau, Maire
M. Yvan Duval, Conseiller
Mme Jocelyne Boivin, Conseillère
M. Clément Gignac, Conseiller
M. Jean-Sébastien Sheedy, Conseiller
M. Claude Tessier, Conseiller
M. Jacques Tessier, Conseiller
Mme Vivian Viviers, directrice générale

Tous formant quorum.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Acceptation de l'ordre du jour
3. Acceptation du procès-verbal de la séance du 21 septembre 2020
4. Acceptation des listes et rapports mensuels
5. Certificats de crédits disponibles
6. Rapport de l'inspecteur municipal
7. Rapport de la directrice générale
8. Adoption du rôle d'évaluation pour 2021 ;
9. Prévisions budgétaires pour 2021 ;
10. Offre de services pour déplacement du Club Nautique St-Louis ;
11. Demande d'aide financière de Popote Multiservices ;
12. Demande d'aide financière pour les Paniers de Noël ;
13. Offre de services pour décorations de Noël ;
14. Résolutions concernant les pouvoirs de zonage des municipalités AirBNB ;
15. Autres sujets
16. Période de questions
17. Levée de la séance.

1- Ouverture de la séance

Le Maire M. Michel Croteau souhaite la bienvenue à tous et déclare la séance ouverte à 19h30.

2.- Adoption de l'ordre du jour

Après lecture de l'ordre du jour, il est convenu de l'adopter tel que déposé.

CA-20-10-19-01 Sur proposition de M. Yvan Duval, dûment faite et appuyée à l'unanimité l'ordre du jour est adopté tel que déposé.

ADOPTÉ

3.- Adoption du procès-verbal de la séance du 21 septembre 2020

Les membres du Conseil ayant pris connaissance du procès-verbal de la séance du 21 septembre 2020, celui-ci est adopté tel que déposé.

CA-20-10-19-02 Sur proposition de Mme Jocelyne, dûment faite et appuyée à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 21 septembre 2020 est adopté tel que déposé par la secrétaire-trésorière.

ADOPTÉ

4.- Adoption des listes et rapports mensuels

La secrétaire-trésorière dépose les rapports mensuels suivants:

- Liste des comptes payés pour le mois de septembre 2020 ;
- Conciliation bancaire au 30 septembre 2020 ;
- Rapport budgétaire pour le mois de septembre 2020 ;

CA-20-10-19-03 Sur proposition de M. Clément Gignac dûment faite et appuyée à l'unanimité, les listes et rapports mensuels pour le mois de septembre 2020 sont adoptés tel que soumis.

ADOPTÉ

5.- Certificats de crédits disponibles

La secrétaire-trésorière dépose la liste des certificats de crédits disponibles pour le mois d'octobre 2020.

CA-20-10-19-04 Sur proposition de M. Clément Gignac dûment faite et appuyée à l'unanimité, il est résolu d'accepter les certificats de crédits disponibles pour le mois d'octobre 2020, tel que préparés par la secrétaire-trésorière et de l'autoriser à faire les versements aux fournisseurs.

ADOPTÉ

6.- Rapport de l'inspecteur municipal

Mme Viviers remet aux membres du conseil le rapport d'activités préparé par le service d'urbanisme pour le mois de septembre 2020.

CA-20-10-19-05 Sur proposition de M. Jacques Tessier, appuyée à l'unanimité, le Conseil prend acte du rapport de l'inspecteur municipal.

ADOPTÉ

7.- Rapport de la directrice générale

Mme Viviers informe les membres du Conseil que le MAMH octroie une aide financière de 38 607 \$ à la Ville dans le contexte de la pandémie de la COVID-19 afin d'atténuer les impacts de la pandémie sur les finances de la municipalité. Ce montant sera versé avant le 31 mars 2021.

CA-20-10-19-06 Sur proposition de M. Claude Tessier, appuyée à l'unanimité, le Conseil prend acte du rapport de la directrice générale.

ADOPTÉ

8. Adoption du rôle d'évaluation pour 2021

Mme Viviers présente le rôle d'évaluation pour l'année 2021 au montant de 378 299 500 \$, tel que déposé par le Groupe Altus.

CA-20-10-19-07 Sur proposition de M. Clément Gignac, appuyée à l'unanimité, le Conseil adopte le rôle d'évaluation pour 2021 tel que présenté.

ADOPTÉ

9. Prévisions budgétaires pour 2021

M. Clément Gignac présente le projet de budget pour 2021 et explique les modifications apportées ayant tenu compte des budgets présentés par les membres du Conseil. Ce projet ne prévoit aucune augmentation de taxes pour l'année 2021. Un avis de motion du budget final devra être adopté à la séance de novembre et il demande aux membres qui auraient des modifications à apporter d'en faire part à Mme Viviers avant la séance du 16 novembre 2020.

10.- Offre de services pour déplacement du Club Nautique

Monsieur le Maire Michel Croteau indique aux membres du Conseil qu'il a demandé un estimé à la firme Bédard Transport de Maisons inc. pour le déplacement du Club Nautique afin de pouvoir faire un solage et reculer le Club Nautique.

Les membres du Conseil suggèrent de vérifier si c'est ce que veulent les citoyens et il est donc convenu de former un Comité qui serait composé de 5 membres du Conseil, 5 membres du CA du Club Nautique et 5 citoyens intéressés à travailler sur ce dossier.

Mme Viviers ajoute qu'un nouveau Programme d'Aide au développement des infrastructures culturelles est disponible maintenant mais il faut présenter un projet au plus tard le 26 février 2021. Ce programme pourrait contribuer pour 70 % des coûts des travaux.

Mme Viviers préparera un document pour informer les citoyens et les inviter à s'impliquer dans ledit Comité.

11.- Demande d'aide financière de Popote Multiservices

Mme Viviers présente aux membres du Conseil une demande d'aide financière de la part de Popote Multi-services. Cet organisme a pour but d'aider les personnes âgées à rester autonomes dans leur milieu de vie en leur offrant un service de repas chauds, de l'accompagnement-transport pour les rendez-vous médicaux, des visites d'amitié et un centre d'animation. Depuis quelques années nous contribuons pour un montant de 400 \$.

Considérant la pandémie qui prévaut, les membres du Conseil recommandent le versement d'un montant de 500 \$ pour l'année 2020.

CA-20-10-19-08 Sur proposition de M. Yvan Duval, appuyée à l'unanimité, le Conseil autorise la secrétaire-trésorière à verser un montant de 500 \$ à l'organisme Popote Multi-services.

ADOPTÉ

12.- Demande d'aide financière pour les Paniers de Noël

Mme Viviers présente également aux membres du Conseil une demande d'aide financière pour la préparation des Paniers de Noël pour les familles démunies de Ste-Catherine-de-la-Jacques-Cartier et Fossambault-sur-le-Lac. Nous contribuons depuis plusieurs années pour 750 \$.

Considérant la pandémie qui prévaut, les membres du Conseil recommandent le versement d'un montant de 1 000 \$ pour l'année 2020.

CA-20-10-19-09 Sur proposition de M. Jean-Sébastien Sheedy, appuyée à l'unanimité, le Conseil autorise la secrétaire-trésorière à verser un montant de 1 000 \$ à l'organisme Centre d'Orientation et Dépannage qui s'occupe de la préparation et de la distribution des Paniers de Noël.

ADOPTÉ

13.- Offre de services pour décorations de Noël

Mme Viviers présente aux membres du Conseil le contrat de location 2020 de la firme Multi-Vrac Écono, au montant de 2 585\$ plus taxes, pour les décorations de Noël concernant les abris postaux aux entrées de la Ville, de même qu'une couronne de Noël et un sapin de Noël de 16 pieds à l'entrée de l'Hôtel de ville

CA-20-10-19-10 Sur proposition de Mme Jocelyne Boivin, appuyée à l'unanimité, le Conseil autorise la secrétaire-trésorière à signer ledit contrat de location avec la firme Multi-Vrac Écono, pour les décorations de Noël.

ADOPTÉ

14.- Résolution concernant les pouvoirs de zonage des municipalités AIRBNB

Résolution concernant une atteinte aux pouvoirs de zonage des municipalités et à la capacité des citoyens de se prononcer sur la réglementation de leur milieu de vie

CONSIDÉRANT l'opposition du milieu municipal concernant les intentions du gouvernement du Québec inscrites dans le projet de loi 49 déposé à l'automne 2019 de modifier le pouvoir de réglementation des municipalités en matière de zonage en ce qui a trait aux établissements d'hébergement touristique exploités dans les résidences principales (location de type Airbnb);

CONSIDÉRANT que cette modification législative aura comme effet de retirer aux municipalités le pouvoir d'interdire les locations de type Airbnb pour les résidences principales sur leur territoire, un pouvoir essentiel, notamment pour gérer les problèmes de nuisance découlant de ce type de location dans nos communautés;

CONSIDÉRANT que la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Andrée Laforest, a inclus ces dispositions litigieuses dans le projet de loi 67, *Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions*, déposé à l'Assemblée nationale le 30 septembre 2020;

CONSIDÉRANT que le pouvoir d'adopter des règlements de zonage déterminant et encadrant les usages est un pouvoir fondamental confié aux municipalités, lié à leur responsabilité de gérer l'aménagement de leur territoire inscrite dans la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT l'importance pour les municipalités de pouvoir interdire les établissements d'hébergement touristique exploités dans des résidences principales (location de type Airbnb) dans les zones où cet usage pourrait être incompatible avec le milieu;

CONSIDÉRANT qu'il est inacceptable que le gouvernement du Québec envisage de retirer un pouvoir de zonage aux municipalités alors que l'Assemblée nationale a reconnu à plusieurs reprises leur responsabilité de maintenir un milieu de vie de qualité, sécuritaire et sain;

CONSIDÉRANT que cette intention du gouvernement va à l'encontre de la reconnaissance des gouvernements de proximité par l'Assemblée nationale en 2016;

CONSIDÉRANT que cette intention du gouvernement retire également aux citoyens la possibilité de se prononcer sur la réglementation de leur milieu de vie, comme le prévoient les procédures lors d'un processus de modification au zonage dans une municipalité;

CONSIDÉRANT l'absence de motifs clairs du gouvernement du Québec pour retirer ce pouvoir de zonage aux municipalités avec projet de loi;

CA-20-10-19-11 Il est proposé par M. Jacques Tessier, secondé par Mme Jocelyne Boivin et appuyée à l'unanimité:

Que le conseil municipal indique au gouvernement du Québec ainsi qu'aux membres de l'Assemblée nationale son opposition à l'article 81 du projet de loi 67, *Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions*, étant donné qu'il retire un pouvoir essentiel aux municipalités;

Que le conseil municipal indique au gouvernement que cet article du projet de loi 67 est un affront aux gouvernements de proximité;

Que le conseil municipal demande au gouvernement du Québec de retirer l'article 81 du projet de loi 67 pour le laisser dans le projet de loi 49 pour laisser place à la discussion afin de trouver une solution raisonnable permettant aux municipalités de conserver leur pouvoir de zonage et d'assumer leur responsabilité de maintenir un milieu de vie de qualité, sécuritaire et sain, et de conserver le droit des citoyens de se prononcer sur la réglementation de leur milieu de vie;

Que copie de cette résolution soit envoyée au premier ministre du Québec, M. François Legault, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, M^{me} Andrée Laforest, à la ministre du Tourisme, M^{me} Caroline Proulx, à la Cheffe de l'Opposition officielle, M^{me} Dominique Anglade, à la chef de la deuxième opposition, M^{me} Manon Massé, au chef de la troisième opposition, M. Pascal Bérubé, au député de notre circonscription et aux membres de la commission parlementaire sur l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale;

Que copie de cette résolution soit également envoyée à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et aux médias de notre région.

ADOPTÉ

15.- Autres sujets

Dossier Cour municipale. Mme Viviers informe les membres du Conseil d'une proposition de règlement concernant le dossier de la Cour municipale relatif à la présence d'un ponton hors d'état de fonctionnement (constat 22015-2019-002).

Après étude il est convenu de régler le dossier suivant la proposition soumise par notre procureur et d'autoriser Mme Viviers à signer les documents d'entente de règlement hors Cour.

CA-20-10-19-12 Il est proposé par Mme Jocelyne Boivin, secondé par M. Jean-Sébastien Sheedy et appuyée à l'unanimité d'accepter la proposition de règlement hors Cour du dossier 22015-2019-002 et d'autoriser la directrice générale à signer les documents d'entente dudit règlement hors Cour.

ADOPTÉ

16.- Période de questions

Aucune question.

17.- Levée de la séance

La séance est levée à 19h45.

CA-20-09-21-13 Sur proposition de M. Yvan Duval, il est résolu à l'unanimité de lever la séance du Conseil à 20h40.

ADOPTÉ

Michel Croteau
Maire

Vivian Viviers
Secrétaire-trésorière